

**Comité Syndical du
14 juin 2024**

**DELIBERATION N° 2024-06-057
Modification du tableau des effectifs**

Nombre de membres 105			Le quorum n'ayant pas été atteint lors de sa séance du six juin deux mille vingt-quatre, une nouvelle convocation du comité syndical a été faite le sept juin deux mille vingt-quatre en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze juin, à quinze heures, le Comité syndical s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président de séance. Madame Marie-Laurence SOTTY a été désigné secrétaire de séance. S'agissant d'une re convocation, le Comité peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
105	11	11	

Présents :

GIANNI Don-Georges, FERRANDI Etienne, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, POLI Xavier, MARIOTTI Marie-Thérèse, MATTEI Jean-François, NEGRONI Jérôme, MICHELETTI Vincent, CECCALDI Mathieu, GIORDANI Jean-Pierre

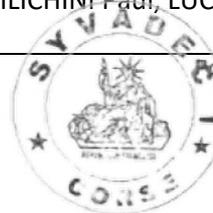
Pouvoirs :

Absents :

MARCHETTI François-Marie, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Jean-Pierre, MARCHETTI Etienne, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGO Louis, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, VIVONI Ange-Pierre, GRAZIANI Frédéric, MAURIZI Pancrace, GUIDONI Pierre, PERFETTINI Martine, MILANI Jean-Louis, LINALE Serge, PERETTI Philippe, PELLEGGRI Leslie, TIERI Paul, SIMONI Pierre-Baptiste, ROMITI Gérard, FRANCHI Horace, PADOVANI Jean-Jacques, BATTESTI Gilles, POLIFRONI Bruno, LACAVE Mattea, GIAMARCHI Marie-Dominique, GONZALEZ COLOMBANI Carulina, MINICONI Ange-Pascal, FAGGIANELLI François, SARROLA Alexandre, PASQUALAGGI Jean-Marie, VINCILEONI Antoine-Mathieu, MONDOLONI Christophe, VANNUCCI Stéphane, BONARDI Jean-Paul, LACOMBE Xavier, COMBETTE Christelle, BACCI Christian, CIAVAGLINI Joëlle, COLONNA D'ISTRIA Jeanne-Andrée, SUSINI Jean, CORTICCHIATO Caroline, KERVELLA Philippe, OTTAVY Nicole, OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, PUGLIESI Pierre, VOGLIMACCI Charles-Noël, ADORNI Roméo, COLOMBANI Paul-André, DE PERETTI Don-Napoléon, BARTHELEMY Roxane, SEITE Jean-Marie, ACQUAVIVA François-Xavier, VUILLAMIER Jean-Marcel, FANTOZZI Jean-Michel, EMANUELLI Paul-Jean, GAMBOTTI Alexandre, BELLINI Pierre-François, MURACCIOLI Jean-Jacques, SINDALI Philippe, FRANCESCHINI Christiane, NICOLAI Marc-Antoine, CIMIGNANI Marie-Flora, BERLINGHI François, MORTINI Lionel, SAULI Joseph, ANTONELLI Jean-Toussaint, CANANZI Ange, DOMINICI Jean, PASQUALI Gabriel, GIABICONI Jean-Charles, RAO Frédéric, GALETTI Joseph, TERRGHI Charlotte, COSTA Paul, FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude, ALBERTINI Pierre-François, LECCIA Pascal, BARTOLI Paul-Marie, ISTRIA Patrice, PERENEY Jean, POMPONI Paul-François, CHIAPPINI Charles, STROMBONI Jeanne, SUSINI Grégory, CESARI Etienne, LOPEZ Denis, SIMONI Géraldine, SERRA Jean-Marc, QUILICHINI Paul, LUCCHINI Félicien, CICCADA Vincent, SBRAGGIA Stéphane

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 01/07/2024
et de la publication de l'acte le : 01/07/2024



Pour le Président, par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Vincent ANDREI

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20240701-2024-06-057-DE
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024

Le Président expose,

Les évolutions de l'organisation nécessitent les mises à jour du tableau des effectifs suivantes :

- Création d'un poste de technicien suite à la création d'un emploi au SIO
- Il est précisé en séance que le transfert de la recyclerie d'Aleria donnera lieu à la création de 2 postes d'agent de recyclerie au lieu d'une création comme il l'avait été initialement indiqué.
- Suppression de deux postes d'agents de maîtrise principaux suite au départ d'un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite et qui a déjà été remplacé, ainsi que d'une réussite au concours de technicien.
- Suppression de deux postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe suite au départ d'un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite et qui ne sera pas remplacé et d'un agent ne remplissant pas les conditions pour un avancement de grade.

Le Comité Social Territorial du 6 juin a donné un avis sur la mise à jour du tableau des effectifs.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les créations et les suppressions de poste ainsi que la modification du tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-1 et L.5711-1,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.313-1,

Considérant l'avis favorable du comité social territorial du 06 juin 2024,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président,

à l'unanimité :

- DONNE acte au rapporteur des explications entendues,
- APPROUVE la modification du tableau des effectifs au titre de l'année 2024 selon le tableau représenté dans la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20240701-2024-06-057-DE
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20240701-2024-06-057-DE
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/06/2024

GRADES OU EMPLOIS	Total des ETP autorisés au 01/06/2024	ETP Pourvus au 01/06/2024	GRADES OU EMPLOIS	Modifications du tableau		
				Suppression de poste	Création de poste	Total ETP autorisés
EMPLOI FONCTIONNEL			EMPLOI FONCTIONNEL			
Directeur général des services des communes sup à 150 000 hab	1	1			1	
Directeur général adjoint des services des communes sup à 150 000 hab	1	1			1	
Collaborateur de cabinet	0	0	Collaborateur de cabinet		0	
TOTAL (1)	2	2	TOTAL (1)	0	0	
FILIERE ADMINISTRATIVE			FILIERE ADMINISTRATIVE			
Administrateur général	0	0	Administrateur général		0	
Administrateur hors classe	0	0	Administrateur hors classe		0	
Administrateur	0	0	Administrateur		0	
Directeur	0	0	Directeur		0	
Attaché hors classe	2	2	Attaché hors classe		2	
Attaché principal	1	1	Attaché principal		1	
Attaché	2	2	Attaché		2	
Rédacteur principal de 1ère classe	0	0	Rédacteur principal de 1ère classe		0	
Rédacteur principal de 2ème classe	2	1	Rédacteur principal de 2ème classe		2	
Rédacteur	5	4	Rédacteur		5	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	2	2	Adjoint administratif principal de 1ère classe		2	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	1	Adjoint administratif principal de 2ème classe		1	
Adjoint administratif	3	3	Adjoint administratif		3	
TOTAL (2)	18	16	TOTAL (2)	0	0	

GRADES OU EMPLOIS	Total des ETP autorisés au 01/06/2024	ETP Pourvus au 01/06/2024	GRADES OU EMPLOIS	Modifications du tableau		
				Suppression de poste	Création de poste	Total ETP autorisés
FILIERE TECHNIQUE			FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieur général	0	0	Ingénieur général			0
Ingénieur en chef hors classe	0	0	Ingénieur en chef hors classe			0
Ingénieur en chef	0	0	Ingénieur en chef			0
Ingénieur hors classe	2	1	Ingénieur hors classe			2
Ingénieur principal	4	4	Ingénieur principal			4
Ingénieur	8	8	Ingénieur			8
Technicien principal de 1ère classe	1	1	Technicien principal de 1ère classe			1
Technicien principal de 2ème classe	1	1	Technicien principal de 2ème classe			1
Technicien	9	8	Technicien		1	10
Agent de maîtrise principal	12	8	Agent de maîtrise principal	2		10
Agent de maîtrise	3	3	Agent de maîtrise			3
Adjoint technique principal de 1ère classe	20	15	Adjoint technique principal de 1ère classe			20
Adjoint technique principal de 2ème classe	19	16	Adjoint technique principal de 2ème classe	2		17
Adjoint technique principal de 2ème classe	0,46	0,46	Adjoint technique principal de 2ème classe			0,46
Adjoint technique	44	43	Adjoint technique		1	45
TOTAL (3)	123,46	108,46	TOTAL (3)	4	2	121,46
TOTAL GENERAL (1+2+3)	143,46	126,46	TOTAL GENERAL (1+2+3)	4	2	141,46